



RAPPORT D'ACTIVITE

2017

Association de défense des chevaux maltraités

REFUGE DE DARWYN FRANCE

Gérand, 71330 Sens-sur-Seille, Tél +33 3 85 74 37 08

www.refugedarwynfrance.org, cdb@refuge-de-darwyn.org

Sommaire

1. Message de la Présidente	3
2. Le Comité	5
3. Le Refuge en bref	6
4. Actions	7
5 - Sauvetages	8
6. Articles de presse	14
7. Communication	18
8. Remerciements	19

1. Message de la Présidente

2017 a été une “Annus Horribilis” pour le Refuge.

L'augmentation inquiétante des équidés en situation de grande détresse ces dernières années, ne permet-elle pas simplement de justifier de la nécessité de notre action ? Lorsqu'il s'agit d'évoquer la réalité du terrain, nombreux sont ceux qui ne peuvent croire ce que subissent autant d'équidés, dans l'indifférence et le silence, en France. Alors qu'il y a quelques années nos interventions étaient le plus souvent destinées à un ou deux équidés par cas signalé, aujourd'hui les appels à l'aide concernent le plus souvent des troupeaux entiers.

Dans le passé, nous avons concentré notre action sur les effets de la maltraitance pour sauver les chevaux en détresse. Avec l'expérience, nous reconnaissons que nous devons également consacrer une partie de nos ressources sur la prévention.

La prévention est un travail de longue haleine, mais nous estimons l'importance d'une prise de conscience de la part des propriétaires de chevaux et des futurs acquéreurs. Les mentalités doivent changer et nous voulons rappeler qu'un cheval vit en moyenne 35 ans ; assumer un cheval autant d'années demande un important investissement de temps et d'argent.

La surpopulation équine est en réalité la première raison qui conduit à la maltraitance des équidés. Comme il est impossible de sauver tous les chevaux abandonnés ou maltraités, il est nécessaire que nous poursuivions un programme favorisant la sensibilisation et la communication avec le monde du cheval.

La compréhension de ce processus nous amène à organiser en coopération avec World Horse Welfare, une campagne de sensibilisation nationale. Il est fondamental que le public et les institutions équestres comprennent l'intérêt à informer des conséquences désastreuses de cette surpopulation équine pour tous. La protection des chevaux commence par une production raisonnée qui ne dépasse pas la demande.

Néanmoins, notre priorité reste l'application des lois sur la protection animale et que cessent les pratiques nuisibles qui mènent à la maltraitance.

1. Mot de la Présidente

La capacité du Refuge de poursuivre son action est limitée principalement par les contraintes financières. Pour pouvoir répondre à plus de cas de maltraitance, nous avons besoin de récolter plus de dons et attirer plus de membres. Il est désolant de dire que les efforts dédiés à la recherche de fonds et nouvelles sources de financement n'ont pour le moment pas portés leurs fruits. Cette situation financière à rendu problématique la prise en charge des chevaux maltraités et pour assurer la pérennité du Refuge nous ne prenons pas d'engagements financiers que nous ne pourrions pas assumer.

Notre plus cher vœu pour 2018 est de pouvoir trouver le soutien financier nécessaire pour nous permettre de secourir plus de chevaux maltraités. Nous redoublerons nos efforts pour attirer plus de membres et solliciter des dons. Nous espérons que le public sera sensible à nos sollicitations et ainsi nous permettra de développer nos activités.



Carina Mac Laughlan Booth
La Présidente

2. Comité

COMITE 2017		
	Carina MacLaughlan Booth	Présidente
	Anouk Thibaud	Trésorière
	Jim Galbraith	Secrétaire
	Kathy Zitouni	Membre

3. Le Refuge en bref

Le Refuge a pour missions de :

- participer à la protection des animaux en général,
- promouvoir particulièrement la protection des équidés,
- sensibiliser le public à la maltraitance des chevaux et des ânes,
- influencer la législation pour assurer des conditions de vie dignes aux équidés,
- lutter contre le non-respect des lois régissant le traitement et la garde des chevaux et des ânes,
- intervenir auprès des médias pour mettre en évidence les failles et abus en matière de gestion des équidés en France,
- intervenir suite à des plaintes, constater les cas, effectuer un constat, ouvrir un dialogue, proposer des solutions aux personnes responsables du litige,
- dénoncer les cas insolubles ou d'urgence absolue aux autorités compétentes, accueillir les chevaux ou les ânes séquestrés,
- recueillir les chevaux maltraités pour leur apporter les soins qui leur permettront de retrouver un bon équilibre physique et psychique,
- placer les chevaux en famille d'accueil où les conditions de détention répondent aux exigences strictes établies par Le Refuge.

Le Refuge fonctionne grâce aux cotisations de ses membres et au soutien de donateurs qui assurent la totalité des infrastructures matérielles.

Le Comité, constitué de quatre membres, se réunit régulièrement afin de suivre et d'assurer les nombreuses tâches et actions.

4. Actions

Constatations sur le terrain

Sauver un animal...c'est le soigner, mais aussi le suivre...

Le Refuge de Darwyn est une association de protection animale comme il en existe beaucoup, mais avec une qualité qui fait une différence fondamentale.

Les animaux (principalement les équidés) recueillis et replacés en famille adoptive, sont placés sous contrat et suivis. Le cheval reste la propriété du Refuge et notre équipe se rend sur place ou est détenue l'équidé pour voir s'il va bien, si les conditions de détention sont bonnes mais aussi pour garder le contact avec sa famille adoptive et savoir si elle a besoin d'un soutien, d'un conseil ou autre.

Sauver, remettre en état, est la partie la plus rapide d'un sauvetage, mais par contre le suivi est la partie la plus astreignante et longue. Nous rappelons qu'un cheval vit en moyenne 35 ans ; assumer un cheval autant d'années demande un important investissement de temps et d'argent. Le contrôle (au moins une fois par année) fait partie de notre mission. Malheureusement trop d'associations ne le font pas et les résultats sont dramatiques. Donc, la question à se poser est: sauver pour ne pas suivre, est-ce réellement de la protection animale ?

Prévention

Les demandes d'admission d'équidés sont nombreuses et incessantes. Demandes à cause de situations bien souvent tristes, décès, maladie, problèmes financiers réels.

La justice n'hésite pas à retirer définitivement les animaux en souffrance et s'appuie sur la collaboration des associations à qui elles les confiera. En théorie, les frais engendrés par l'association seront à la charge du condamné, mais en pratique, les personnes sont insolvables. Ces frais seront donc irrécupérables et à l'entière charge de l'association sans oublier les frais découlant de la prise en charge des animaux.

Toutes les associations du territoire français sont saturées. La protection animale arrive à un tournant, il faut changer les choses.

Travail de longue haleine mais qui est actuellement une solution pour pallier aux manques de prise de conscience des propriétaires d'animaux ou de futurs acquéreurs d'animaux mais aussi pour que les mentalités changent, notamment déjà au niveau du jeune public.

Changer les mentalités.

Envisager de taxer la reproduction non contrôlée.

Modifier les textes de lois pour faire avancer la protection animale.

Un gros travail en perspective et de longue haleine, le Refuge de Darwyn apportera sa pierre à l'édifice de taille !

5. Sauvetages

Le Refuge de Darwyn a accompli à nouveau cette année des sauvetages, des placements, mais aussi a dû faire face à des situations difficiles. Beaucoup de prises de décision irréversibles – nous sommes contre l'acharnement thérapeutique, mais quand il n'y a plus de qualité de vie, nous devons prendre les décisions difficiles pour un respect des équidés... pas de tabou, le départ des équidés (souvent entourés par les bénévoles) fait partie de notre mission aussi.

Sauver, soigner, placer, contrôler, jusqu'à un départ en dignité.

Vous l'aurez compris, nous devons par moment ne pas rentrer dans l'émotionnel pour continuer notre action et qu'elle soit réfléchie.



Quelques chiffres pour 2017

- 16 dénonciations de plaintes pour la France (département 74, 39, 71, 21 01, 34, 40)
- 35 appels à l'aide et dénonciations
- 40 demandes d'admission refusées
- 14 chevaux ont été recueillis cette année

Motifs de leur admission :

Maltraitance : 10 chevaux

Problèmes sociaux, âge avancé : 4 chevaux

Abandon : 20 équidés

5. Sauvetages

Quelques exemples :

Un couple de personnes âgées, détenait 2 poneys dans leur jardin. Les 2 poneys vivaient, dans leur box, sur un tas de crottin depuis de nombreux mois. Leurs poils étaient collés d'excréments. Alerté, le Refuge s'est rendu sur place pour constater la triste situation qui concernait un souci de bien-être animal mais aussi un problème délicat avec le monsieur âgé et malade, atteint de la maladie d'Alzheimer. Après discussions avec son épouse, il a accepté de nous remettre les poneys mais au moment du chargement, une crise, nous a mis dans une position très délicate, et avons dû faire preuve de beaucoup d'humanité pour repartir avec les poneys. Âge avancé, ou maladie, les animaux sont souvent victimes de manque de soins par manque de connaissance ou par négligence.

Un propriétaire, condamné une première fois pour mauvais traitements sur équidés, avec une interdiction d'en détenir, s'est vu retirer à nouveau son cheptel de 6, suite à la mort d'une jument dans le pré. Cette fois ci, il purgera sa peine en prison. Les chevaux ont été pris en charge par le Refuge.

Maigre et blessée, Inouïe vivait depuis 20 ans chez une femme qui suite à des problèmes importants de santé, a délaissé le cheval. Décharné et avec une blessure surinfectée, le Refuge a tenté pendant 4 mois de le sauver, mais finalement le cheval sera endormi.

Un cas très particulier

2008 : première dénonciation de cas de maltraitance chez un agriculteur, Monsieur Brini, un suisse allemand installé en Bresse, où nous avons le siège de Darwyn France.

2013 : séquestre de 17 chevaux sur 35 détenait par M. Brini.

2015 : comparution devant le tribunal, M. Brini fut jugé coupable, condamné à 6 mois de prison avec sursis et au retrait de 17 chevaux sur 35 (saisie des pires)

Mars 2017 : Darwyn France dénonce le cas d'une jument appartenant à Mr Brini, agonisante dans un pré, dans un état lamentable, elle fut euthanasiée sur ordre de la DDPP. Nous avons diffusé une vidéo sur Facebook et avons porté plainte.

Novembre 2017 : Audience au tribunal, Darwyn France se porte partie civile. La DDPP a de nouveaux éléments s'ajoutant à notre plainte. Les juges posent des questions pertinentes et prennent rapidement conscience que l'agriculteur était dans le déni.

10 novembre 2017 : Audience au tribunal pour un récidiviste

5. Sauvetages

Après 4 heures d'audience, le verdict tombe :

- 1 an de prison ferme,
- retrait des 31 chevaux qui seront confiés au Refuge de Darwyn,
- Interdiction à vie de détenir des chevaux,
- 1'000 euros de dédommagement pour préjudice moral pour le Refuge de Darwyn et des amendes s'élevant à 1'800 euros pour diverses infractions.

Voilà un cas qui mérite d'être connu ! La bataille aura été longue, par moment usante, mais après toutes ces années, justice a enfin été rendue !

M. Brini a fait appel et l'audience aura lieu en 2018.

Ne jamais perdre espoir, garder en tête que même si par moment c'est long, lorsqu'on monte un dossier avec des preuves indiscutables, se dire que la justice et les autorités pourront appliquer la loi !



5. Sauvetages

Ponette, le poil collé d'excrément de son box, qui n'était plus nettoyé depuis fort longtemps à cause de l'âge avancé du propriétaire



En hiver, les bacs d'eau se transforment en glace. La négligence de certains propriétaires est accablante. Les chevaux tentent de casser la glace eux même.



Cheval dans un état d'amaigrissement suite à un manque de nourriture et de soins. Le cheval ne survivra pas.



Manque de soins des pieds – le propriétaire sera condamné à 1800 euros d'amende et l'animal retiré.



Kâline, une ponette qui n'avait pas les soins et la nourriture adaptée à son âge.



Kâline, après 3 mois d'admission au Refuge.

5. Avant/Après



Poupée



Pacha



Inouie



5. Avant/Après



6. Articles de presse

Le Dauphiné.com – 26 janvier 2017

Faute de soins, quatre chevaux ont été mis sous séquestre

«Gros “ouf” de soulagement. « Ils vont recommencer à vivre » lance cette riveraine, au passage du camion du Refuge de Darwyn. Quatre chevaux venaient d’être mis sous séquestre par l’adjudant de gendarmerie, Patrice Levêque, en sa qualité d’officier de police judiciaire.

Des animaux si mal en point que les militaires avaient déjà dû intervenir par le passé pour en mettre un sous séquestre; et qui, malgré les soins prodigués par l’association, n’a pas survécu à son grand état de maigreur. « Ça fait des années que ça dure » souffle une conseillère municipale. Les habitants ayant pris même l’habitude d’apporter du foin.

C’est donc le mors aux dents que l’équipe, sollicitée et encadrée par la gendarmerie, a posé, hier matin, remorque et van, aux abords des pâturages. Désormais aux bons soins du Refuge, les chevaux de trait ont rejoint une pension. Quant à la jument, elle a été directement acheminée vers une clinique vétérinaire. Un procès-verbal a été dressé à l’encontre du propriétaire. Il devra répondre de ces faits devant un tribunal.



6. Articles de presse

Cheval Savoir (www.cheval-savoir.com)

23 mars 2017

Le Comtois séquestré pour la bonne cause .Tous les bénévoles du Refuge de Darwyn se sont donnés rendez-vous en ce matin d'automne afin d'aider et participer au séquestre de 18 chevaux ordonné par la DDPP (Direction départementale de la protection des Populations). Ils attendent, motivés, déterminés et vigilants, le signal pour se diriger vers le lieu où se trouvent les équidés.

La logistique doit être irréprochable. Afin d'attraper des chevaux mal en point, le plus souvent laissés à l'abandon et non sociabilisés, tout est prévu. Les barrières démontables, les licols de toutes les tailles, les cordes, longues, carottes, pommes, foin etc...

Le Comtois a retrouvé la joie de vivre et la santé... © Refuge de Darwyn

14 novembre 2017

Les équidés vivent un calvaire depuis des années, pour ceux qui survivent encore... Motivé par ses bonnes intentions et obsédé par les sauvetages hors de contrôle, l'homme est convaincu d'aimer les animaux et d'être la seule personne capable de les aider. Dans un total déni de la réalité, il ne dispense pas les soins les plus élémentaires. Les animaux présentent des signes de malnutrition sévère, de pathologies non soignées, de plaies ouvertes, de tumeurs, de détresse psychologique. Ils sont détenus et confinés dans des conditions effroyables d'insalubrité. C'est un cas typique de ce que l'on appelle le syndrome de Noé, un trouble compulsif en cours de définition.

Des équidés dans un état lamentable. Les gendarmes sont réquisitionnés pour organiser la circulation autour des vans et camions garés sur la départementale qui borde la ferme où se déroule le séquestre. Des barrières sont placées pour canaliser les chevaux vers les ponts des camions et vans et éviter dans la mesure du possible que l'un d'eux ne s'échappe sur la route.

Anouk, fondatrice et présidente du refuge de Darwyn Suisse, et les bénévoles, font des aller et retour entre un camion, un van et la ferme où se trouvent les équidés. Une mule déchargée et récalcitrante est chargée, puis un poney squelettique et hagard, une jument de trait aux vertèbres et hanches saillantes.

L'extrême tension qui règne pour gérer au mieux les circonstances, les larmes silencieuses des bénévoles qui découvrent choqués l'épouvantable réalité dissimulée derrière les murs d'une ferme ordinaire, les visages fermés, le souffle des chevaux, les hennissements et pieds qui résonnent sur les ponts des vans.

6. Articles de presse



L'INDÉPENDANT
mardi 14 novembre 2017

ACTUALITÉS 5

JUSTICE Saint-Usuge

Jument maltraitée et abandonnée : 1 an ferme

Déjà condamné en mars 2015 pour abandon d'animal, Jurg Brini, de nationalité suisse, et résidant à Saint-Usuge, a comparu vendredi devant le tribunal correctionnel de Chalon pour ne pas avoir nourri une jument, lui avoir infligé un mauvais traitement en la privant de soins, et l'avoir abandonnée entraînant son euthanasie par un vétérinaire le 10 mars 2017.

« De quoi est morte la jument ? »

La jument de 19 ans a-t-elle succombé à l'absence de soins et de nourriture ?

La question a été débattue devant le tribunal. « Elle a agonisé, votre jument, et on imagine sa souffrance, comment l'expliquez-vous ? » questionne la présidente.

« Le soir avant, elle a mangé un seau de grain, je me suis dit qu'elle redémarrerait, mais elle est morte de piroplassose » se justifie Jurg Brini contredisant le certificat vétérinaire attestant un animal affaibli et très maigre.

Et le procureur de fustiger



Un Comtois saisi en 2012 dans l'exploitation san-germoise de l'accusé.

l'éleveur de 31 chevaux en demandant une peine exemplaire de 18 mois d'emprisonnement ferme et 5 000 € d'amende. « La jument est morte de fatigue, d'épuisement, de désespoir comme un être sensible...

« Elle a agonisé, votre jument, et on imagine sa souffrance »

M. Brini a été condamné en 2015, il savait ce qu'il ne fallait pas faire, il est dans l'in-

capacité absolue de s'occuper d'animaux ».

Un réquisitoire qui fait bondir Me Hopgood pour la défense du prévenu. « La justice n'est pas là pour faire un exemple. Car de quoi est morte cette jument ? Il n'y a

Que va devenir l'élevage ?

Suite à une demande de la présidente de la séance et vu l'interdiction pour l'éleveur de détenir des chevaux, les 31 animaux qu'il possédait ont été confiés à l'association le Refuge de Darwyn France.

pas eu de prélèvements alors qu'il y avait de l'eau et du foin dans le pré et que le certificat évoque une amyotrophie généralisée, toutes les hypothèses sont ouvertes et le doute est permis. Je demande donc la relaxe ».

En constatant que la jument n'avait pas bénéficié d'une surveillance liée à son état, le tribunal a déclaré Jurg Brini coupable d'abandon et de mauvais traitement en le condamnant à 6 mois de prison ferme avec révocation du sursis de 6 mois accordé en 2015.

Une peine aménagée complétée par la confiscation de tous les équidés et l'interdiction définitive d'en détenir ainsi que 1 800 € d'amendes.

6. Articles de presse

ACTU BRESSE

LE JOURNAL DE SAÛNE-ET-LOIRE JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS ANIMAUX

31 équidés vont être retirés à leur propriétaire

■ Cette Jument appartenant à Jurg Brini, a dû être euthanasiée en mars dernier. Ce cliché a été pris avant que le vétérinaire ne mette fin à ses souffrances. Photo DR

BRESSE

320

75.22.49
49
S@tejsl.fr

La décision est tombée vendredi dernier. Jurg Brini, un habitant de Saint-Germain-du-Bois, a été condamné à un an de prison pour des faits de maltraitance, sur ses chevaux notamment. Le Refuge de Darwyn doit s'organiser pour récupérer les équidés qu'il n'a désormais plus le droit de détenir.

Ils sont 31, disséminés un peu partout en Bresse. Tous ces équidés vont être prochainement récupérés par le Refuge de Darwyn. Cette association dont le siège français est installé à Sens-sur-Seille, a été mandatée par le juge de Chalon-sur-Saône pour s'occuper de ces animaux. Car leur propriétaire, Jurg Brini, a été condamné à un an de prison ferme, 1 600 € d'amende et 1 000 € de dommages et intérêts pour abandon et maltraitance sur ses animaux (voir notre édition de samedi 11 novembre). La peine de cet homme de 67 ans, habitant de Saint-Germain-du-Bois (et non pas Saint-Germain-du-Plain comme nous l'avions écrit, N.D.L.R.), a été complétée par l'interdiction à vie de détenir des équidés et la confiscation de ceux qu'il possède déjà.

Cette audience s'est tenue à la suite d'un signalement effectué par le Refuge de Darwyn en mars dernier. « Une jument était à l'abandon dans

Carina Mac Laughlan Booth, présidente du Refuge de Darwyn France.

Organiser le transport, lever des fonds, trouver des bénévoles

Et les infractions constatées ont été nombreuses : absence de soins, privation d'aliments, animaux en mauvais état de santé, décès de chevaux, bovins non identifiés, non tenue du registre d'élevage ou encore environnement inadapté. Pour l'audience de vendredi, le Refuge de Darwyn s'est constitué partie civile. Carina Mac Laughlan Booth ne sait pas encore quand les équidés pourront être récupérés : « J'espère avant

les fêtes de Noël car pour l'instant, c'est toujours leur propriétaire qui doit s'en occuper ». En tout cas, l'association va devoir s'organiser pour pouvoir accueillir ces animaux. « Nous sommes en train d'établir notre stratégie. Il va falloir lever des fonds, trouver des bénévoles, organiser le transport. Nous ne savons pas dans quel état de santé seront les animaux, s'ils auront besoin de soins urgents ou pas », énumère-t-elle. L'association attend aussi le feu vert pour agir et enfin « les sortir de cet enfer ».

Marie Protet

*Direction départementale de la protection des populations

Déjà condamné et 18 chevaux saisis

En 2013 déjà, 18 chevaux appartenant à Jurg Brini avaient été retirés par les services vétérinaires de la DDPP, la sous-préfecture de Louhans, la gendarmerie et le Refuge de Darwyn. Ces animaux mal nourris et en mauvaise santé avaient tous été pris en charge par l'association. Le propriétaire avait été jugé en mars 2015 au tribunal de Chalon-sur-Saône.

■ Les animaux les plus mal en point avaient été confiés au Refuge de Darwyn. Photo P.A.

7. Communication

Communiquer pour se faire connaître ; passer un message, envoyer une information ou sensibiliser le public, est notre quotidien. Nos supports sont :

Notre site internet

Le site est notre meilleur moyen pour présenter notre action ; notre site internet www.refugedarwnfrance.org donne une idée claire de notre action. Il y a aussi un journal mis à jour tous les deux ou trois jours selon nos actions et les informations à transmettre.

Facebook

Les réseaux sociaux sont un très bon moyen pour faire passer une information. Notre compte Facebook augmente de fans chaque mois, cette année nous avons dépassé les 1644 abonnés.

Nous avons également conçu un [flyer](#) avec diverses informations et les différentes façons pour nous soutenir. Les flyers sont munis d'un formulaire d'adhésion à retourner.

Nous profitons également de passer un message en créant des [vidéos](#) avec nos propres images, donc des photos prises sur le terrain lors d'interventions.

Le Magazine [Cheval Savoir](#) nous donne la parole chaque mois, nous préparons des articles sur les sujets d'actualité et sur le bien-être des équidés.



8. Remerciements

Le Refuge compte sur la générosité et le soutien inconditionnel de plusieurs acteurs pour assurer son bon fonctionnement, sa solvabilité et sa pérennité.

Les familles d'accueil, par leur amour du cheval, sont prêts à adopter un cheval sauvé de la maltraitance, à le choyer et à lui assurer une vie digne. Elles sont un pilier important de notre action et nous comptons énormément sur eux.

Un grand merci à nos fidèles membres qui paient leurs cotisations et qui nous aident aussi avec les dons ponctuels. Un soutien financier est essentiel pour permettre au Refuge de faire face aux factures qui tombent sans faille tous les mois.

Nous avons parmi nos adeptes des personnes et des institutions qui nous apportent un important soutien financier mais qui veulent rester anonyme. Par ces mots, nous leur exprimons notre reconnaissance.

Nous travaillons avec des partenaires dans la région et ailleurs. Ils nous apportent une aide financière et matérielle; nous aimerions citer en particulier :

Horsefair : dons de produits de soins aux chevaux en grande quantité et prix de gros sur nos commandes.

Mr et Mme Grisiger à Torpes – la vente du van offert au Refuge à permit de récolter 2'000 euros.

Madame Christina Jagow - Artiste peintre pour le don d'une lithographie originale, signée et numérotée pour une vente au profit du Refuge.

Dr Éric Henrard à St Germain du Bois, 71330, qui consacre beaucoup de son temps pour le Refuge et qui nous aide grandement en pratiquant des prix avantageux pour les soins et médicaments.

Madame Ruth Schulthess

Roselyne Steurer pour ses bons soins pendant trois mois à un cheval sauvé par le Refuge en attendant de partir pour sa nouvelle famille.

Un donateur qui nous a généreusement offert 3'000 euros mais qui veut rester anonyme.

Une Association en haute Savoie qui a fait un chèque de 500 euros

Le Comité du Refuge aimerait exprimer sa reconnaissance et sa gratitude envers tous ceux qui ont permis à l'Association de poursuivre son action en 2017.



REFUGE DE DARWYN FRANCE

GÉRAND

71330 SENS-SUR SEILLE

FRANCE

WWW.REFUGEDARWYNFRANCE.ORG